

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2024 A 18 H**

Date de la convocation : 16/05/2024
Nombre de Conseillers : 8
en exercice : 8
en présence : 6
en absence excusée avec pouvoir : 2
votants : 8

Le jeudi 23 mai 2024 à 18 h, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, PAILLARD Gérald, POINSOT Monique.

Etaient excusés : POINSOT Armand, SAUTY Eric.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Délibération pour le bail de location du terrain avec TDF
 - Délibération pour le renouvellement de la convention France Travail de l'agent communal
 - Délibération pour l'embauche d'une agente administrative
 - Délibération pour acquisition ou non de la maison sans maître
 - Suivi de l'avancement des appels d'offres pour la carte communale
 - Tour de garde pour les élections européennes du 9 juin 2024
 - Informations et questions diverses
-

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2024.

I – Délibération pour le bail de location du terrain avec TDF :

La mairie a reçu le bail de TDF qui sera renouvelé par tacite reconduction pendant 12 ans.

- Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour cette location.

II – Délibération pour le renouvellement de la convention France Travail de l'agent communal :

Faisant suite à Pôle Emploi, France Travail a accepté une reconduction de 6 mois pour le contrat de l'agent communal, soit du 22 mai au 21 novembre 2024. L'agent travaille 20 heures par semaine et France Travail participe à hauteur de 50 % de son salaire.

- Le Conseil municipal donne son accord, moins une abstention, à ce renouvellement.

III – Délibération pour l'embauche d'une agente administrative :

Mme Laurence LHERNAULT sera embauchée en CDD du 3 juin 2024 au 2 juin 2025 au poste d'agente administrative au titre de « Rédacteur principal », catégorie B, 2^{ème} grade pour 13 heures par semaine.

- Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette embauche.

IV – Délibération pour acquisition ou non de la maison sans maître :

Les six mois d’affichage réglementaire concernant la déclaration de bien sans maître (6 rue de la Place) sont écoulés.

- Le Conseil municipal donne son accord à l’unanimité pour devenir propriétaire de ce bien.

V – Suivi de l’avancement des appels d’offres pour la carte communale :

A ce jour, un cabinet s’est rétracté et deux cabinets seulement ont répondu à notre offre. La mairie a proposé un report de réponse au 3 juin prochain aux autres candidats.

VI – Tour de garde pour les élections européennes du 9 juin 2024 :

Trente huit listes sont déclarées. Il manque 22 emplacements pour l’affichage. La commune va devoir acheter des panneaux OSB en complément.

Le tour de garde du bureau électoral a été réparti entre les conseillers et deux habitants. Le vote est ouvert de 8h à 18h.

VII – Informations et questions diverses :

La maison sis route de Neuilly se dégradant de plus en plus et la succession traînant en longueur, la mairie va adresser un courrier au légataire testamentaire pour l’informer d’une procédure de mise en péril.

Avant les travaux de création de trottoirs route d’Arnay, entre la croix de mission et le numéro 19 de cette rue, prévus en juillet, des travaux de renouvellement du réseau d’eau doivent être effectués sur cette distance. Le syndicat des eaux en assume le coût. Un arrêté de circulation par alternance feu rouge a été pris par la mairie.

SICECO : la mairie demande son inscription pour l’équipement en LED de 70 lampadaires sur trois ou quatre ans, le coût par lampadaire étant élevé.

Pour régulariser un problème de surface de terrain et faciliter la sortie de son garage, la mairie va proposer à Mme Joubier de lui vendre une parcelle de terrain qu’elle loue en tant que place à dépôt. Un rendez-vous va lui être proposé.

Citoyenneté : Pour le « Bien vivre ensemble » et la tranquillité de tous, des règles de bon voisinage sont rappelées :

- Pour les particuliers, le bruit engendré par les travaux de bricolage ou de jardinage est autorisé :
 - du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30
 - le samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 - le dimanche et les jours fériés : de 10 h à 12 h.
- Les végétaux ne doivent pas être brûlés mais compostés ou déposés en déchetterie.
- Les propriétaires de chiens doivent empêcher leur animal de divaguer sur la voie publique.

La restauration de la Chapelle : Nous avons déjà obtenu la subvention du Conseil départemental mais le dossier est toujours en instance d'instruction à la DETR. Des relances ont été effectuées sans réponse à ce jour.

L'église : M. Picault a nettoyé le clocher pour sécuriser l'accès à l'horloge.

JM3 : L'association organise un vide-grenier le dimanche 26 mai 2024 devant la salle St Pierre.

Cérémonie du 8 mai : L'absence de la Clique de Lacanche a été regrettée mais elle sera présente le 11 novembre prochain. Un apéritif a eu lieu ensuite et a permis la connaissance d'un nouvel habitant, M. Auger, au 17 rue de la Place.

Des nids de poule sont apparus dans le village : besoin de 350 kgs d'enrobé à froid.

Le tracteur de la mairie va être équipé d'un bras « castor » pour ramasser l'herbe. Un nouveau devis va être demandé.

La fabrication des verres aux armoiries de Maligny est lancée. La livraison est prévue mi- juin.

Le site web ne donne pas satisfaction. Les mises à jour demandées ne sont pas effectuées. Un rendez-vous sera programmé pour que nous en ayons une meilleure prise en main.

L'entretien de la micro-station d'épuration du logement du 4 rue de la liberté est programmé pour demain.

Des devis vont être demandés pour l'étanchéité de la toiture de la salle St Pierre.

Le conseil s'est terminé à 20 h 15.

Secrétaire,
Françoise FAURIE

Maire,
DESBOIS Martine